

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

ABONNEMENTS			DÉPARTS POUR		CHEMINS DE FER		ARRIVÉES DE		Cantonales		ANNONCES		Non Cantonales	
1 AN	6 MOIS	3 MOIS	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60
fr. 6	fr. 4	fr. 2	5	10	15	20	25	30	35	40	45	50	55	60
La Feuille prise au bureau	rendue franco par la portouse	la poste	8	16	24	32	40	48	56	64	72	80	88	96
Union postale, par 1 numéro	par 2 numéros		25	50	75	100	125	150	175	200	225	250	275	300
Abonnement pris aux bureaux de poste, 10 centimes en sus. — L'envoi du journal ne cesse qu'au refus de l'abonné. — Changement d'adresse: 50 centimes.			DÉPARTS POUR		CHEMINS DE FER		ARRIVÉES DE		Cantonales		ANNONCES		Non Cantonales	
			BATEAUX À VAPEUR		ARRIVÉES DE		Régional Neuchâtel-Cortallo-Boudry							
			MORAT		ESTAVAYER									

3, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

IMPRIMERIE
H. WOLFRATH & Cie
éditeurs de la Feuille d'avis

Lettres de mariage
MENUS
FAIRE-PART DE NAISSANCE
CARTES D'ADRESSE
Enveloppes
Travail soigné. Prix modérés
TÉLÉPHONE

Rodolphe Grisel allié **Bolle**, domicilié à Neuchâtel, exposera en vente, par voie d'enchères publiques, les immeubles et partie d'immeuble ci-après :

I. *Cadastre de Gorgier :*
Article 2022. Pl. n° 20, no 24. En Brénaz, vigne de 58 mètres.
3501. Pl. n° 4, no 143. En Râlin, vigne de 141 mètres.
394. Pl. n° 20, no 2. En Brénaz, vigne de 370 m².
2368. Pl. n° 66, no 1. Le Désert, pré de 9531 mètres.
1554. Pl. n° 19, no 142. Aux Vignettes, vigne et jardin de 342 m².
2632. Pl. n° 21, no 87. La Crottaz, champ de 1899 mètres.
1108. Pl. n° 20, no 27. En Brénaz, vigne de 175 mètres.
2586. Pl. n° 66, no 30. Sur la Côte, pré de 2223 mètres.
2587. Pl. n° 66, no 34. Sur la Côte, pré de 5310 mètres.
1102. Pl. n° 18, no 41. En Chenal-lezay, champ de 483 mètres.

II. *Cadastre de Saint-Aubin :*
Article 398. Les Pâquiers Bourquin, bois de 1458 mètres.
1136. Les Pâquiers Bourquin, bois de 1197 mètres.
399. Les Bandes Lambert, pré de 3078 mètres.

Indivision entre Jean-Louis-Rodolphe Grisel et François-Louis Berger :
Article 400. Les Pâquiers Bourquin, bois de 6552 mètres.

S'adresser, pour tous renseignements, au notaire soussigné, chargé de la vente. Saint-Aubin, le 21 août 1894.
Ch.-E. GUINCHARD, not.

DOMAINE A VENDRE

A vendre, à proximité d'une des villes les plus importantes de la Suisse romande, un beau domaine, comprenant maison de maître, ferme et dépendances. Jardin potager et d'agrément. Verger. Prés en un max d'une surface totale de 7 hectares, 35 ares. Ecuries pour 12 vaches et 2 chevaux. Eau de source dans la propriété. Cet immeuble conviendrait à un agronome, à un pensionnat ou à un industriel. Pour tous renseignements, s'adresser au notaire Brauen, à Neuchâtel.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

La Commune de Thielle-Wavre
vendra par enchères publiques, le jeudi 6 septembre courant, à 2 heures après midi, la récolte pendante de vingt pomiers et poiriers.
Rendez-vous à Thielle, devant l'Hôtel communal.
Thielle-Wavre, le 1^{er} septembre 1894.
Conseil communal.

ANNONCES DE VENTE

CAVES du PALAIS
Mise en perce d'un vase **vin rouge** 1893. S'inscrire à l'Etude Wavre.

Les POÊLES à FEU CONTINU
brevetés de REISSMANN
se réglant au moyen d'une seule poignée, **SONT LES MEILLEURS** de tous les systèmes qui existent jusqu'à présent. (H. 2954 Q.)
EXPÉRIENCE DE 17 ANS

REPRÉSENTANTS EN SUISSE :
Schürch & Bachler, Berne.
Ed. Will, Bienne.
P. Glenc, Zurich.
J. Debrunner-Hochreutiner, Saint-Gall.
F. Barruschky, Bâle.
Anton Bucher, 26, Eisenb.-Str., Lucerne.
M. Hatz, Coire.
Francillon & Cie, Lausanne.
A. Kaufmann, Chaux-de-Fonds.
L. BONNY, NEUCHÂTEL.

Environ 10,000 de ces poêles sont déjà en usage en Suisse!

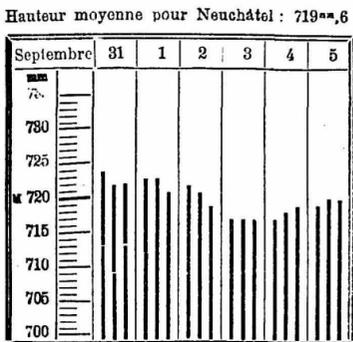
Bulletin météorologique — SEPTEMBRE
Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL

MOY-ANNE	MINI-MUM	MAXI-MUM	HAUTEUR MOYENNE	NOUVEAU MOYENNE	Eau tombée	DIR.	FOR. CE	ÉTAT DU CIEL
13.9	10.5	19.4	719.4	7.6	var.	faibl.	couv	

Pluie pendant la nuit et pluie intermittente à partir de 4 h. du soir.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0 suivant les données de l'Observatoire



STATION DE CHAUMONT (altit. 1128 m.)

Septembre	31	1	2	3	4	5
4	10.7	9.7	13.5	66.5	18.1	var. faibl. nuag

7 heures du matin.

Altitude	Temp.	Barom.	Vent	Ciel.
5 sept. 1128	7.8	665.8	N.-O.	Couv.

NIVEAU DU LAC :
Du 5 septembre (7 h. du m.) : 429 m. 540
Du 6 " " : 429 m. 540

Température de l'air (7 h. du matin) : 19°.

PUBLICATIONS COMMUNALES

COMMUNE DE BÔLE
Les postes suivants sont mis au concours :
1° Le poste de garde-police ;
2° " " forestier.

Les postulants sont priés de s'inscrire, jusqu'au 20 septembre, auprès de M. Marc Duric, qui fournira les renseignements nécessaires. — Entrée en fonction le 27 novembre prochain.
Bôle, le 3 septembre 1894.
Conseil communal.

IMMEUBLES A VENDRE

ENCHÈRES D'IMMEUBLES à GORGIER
Le jeudi 6 septembre 1894, dès les 8 heures du soir, au Café du Tilleul, à Gorgier, le citoyen Jean-Louis-

VERMOUTH de TURIN, 1^{re} qualité
1 Fr. 20 le litre, verre compris.
Le litre vide est repris à 20 cts.

Au magasin de comestibles
SEINET & FILS
8, rue des Épancheurs, 8

ILLODINE
M. I. 25 SCHÜTZ M. 2-
On recommande, pour les soins des dents et de la bouche, le produit bactériologique tout nouveau, **ILLODINE**, Eau dentifrice et pour la bouche, en vente au prix d'origine, chez E. Bauler, pharm.

PAPETERIE F. BICKEL-HENRIOD
Place du Port
MAISON SPÉCIALE POUR
Toutes les Fournitures DE
BUREAU & D'ÉCOLE
l'architecture, le dessin et la peinture à l'aquarelle

A la CORBEILLE de FLEURS
8, Terreaux - NEUCHÂTEL - Terreaux, 8
Comme les années précédentes :
FRUITS CHOISIS RAISIN
Beaux MELONS du pays.
Se recommande,
LUCIE RACLE.
TÉLÉPHONE!

MÉNAGÈRES
demandez à vos fournisseurs la **Lessive grasse**, la « Neuchâteloise », marchandise sûre, approuvée et utilisée dans les établissements de l'Etat.
USINE A CORCELLES
F. GUILLOUD, seul fabricant.

TÉLÉPHONE ALFRED DOLLEYRES TÉLÉPHONE
COSTUMES de BAINS flanelle, de 3 à 5 Fr.
CORSAGES-BLOUSES, arrivage tous les jours; toujours environ 150 modèles, de Fr. 1.35, 1.90, 2.90, 3.90, 4.50, 5.90 et plus cher. — La Maison livre des **CORSAGES-BLOUSES** sur commande en 12 heures.
Jupons de Robes assortissant avec chaque Blouse; le Jupon de Robe tout fait à Fr. 7.—, 9.—, 12.— et plus.
CORSETS de Fr. 3.50, 4.50 et 5.50.
11, Épancheurs -- **ALFRED DOLLEYRES** -- Épancheurs, 11

ALFONSO COOPMANS & C^o, DE COME
Neuchâtel Place du Marché Neuchâtel
REPRÉSENTANTS : M^{me} BETTENS - CLERC, Place du Marché, et M. Arnold HUGUENIN, rue de la Côte n° 2.

VINS ROUGES ET VINS BLANCS D'ITALIE
à l'emporté, à partir de 45 cent. le litre.
Rabais importants en prenant 100 litres.
On livre à domicile par 6 litres au moins.

GRAND CHOIX DE VINS FINS D'ITALIE EN BOUTEILLES
Véritable Vermouth de Turin, Malaga, Cognac
Les analyses de nos vins sont à disposition des acheteurs.

LIBRAIRIE ATTINGER FRÈRES NEUCHÂTEL
Jules Verne. — *Mirifiques aventures de maître Antifer*, 1^{re} partie, 3 fr.
Ordres de Chevaleries autorisés en France, 12 fr.
Le déclin et la chute de Napoléon, par le maréchal Wolseley, 7 fr. 50.

Manufacture et commerce de
PIANOS
Grand et beau choix pour la vente et la location.
Le plus grand Magasin du Canton
rue Pourtalès nos 9 & 11, 1^{er} étage.
PRIX MODÉRÉS. — FACILITÉS DE PAIEMENT.

Se recommande,
HUGO-E. JACOBI
NEUCHÂTEL

RÉGULATEURS 1^{er} CHOIX
Chalets à coucou.
Réveils.
Pendules de bureau.
Montres de poche.
Chaines de montres
Rhabillages en tous genres.
Se recommande,
M. STAHL
Magasin Faub. du Lac 2.

FUTS A VENDRE
30 pipes, 10 pièces de 220 à 350 litres, 30 à 40 feuilletes en blanc; 4 pipes, 15 à 20 pièces de 220 à 300 litres, 15 à 20 feuilletes en rouge; tous fûts bien avinés. S'adresser à Albert Colomb, à Neuchâtel.

SALAMI nouveau vrai Milanais.
Au magasin de Comestibles
SEINET & FILS
8, rue des Épancheurs, 8

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRE
Beau choix dans tous les genres
Ancienne Maison de **JEANJAQUET & Cie.**
Fondée en 1833.
A. JOBIN
Successeur
Maison du Grand Hôtel du Lac
NEUCHÂTEL

Avis aux amateurs de CIGARES HAVANE
Au magasin de E. Isoz, place du Port, reçu les cigares Havane, tabac de la dernière récolte (qualité parfaite).
MM. les amateurs sont invités à faire leur provision pendant que chaque lot a ses nuances assorties.

Porcelaine - Faïence - Verrerie
Albert BASTING
7, Chavannes, 7
Grand assortiment de pots et jattes à confiture.
Bocaux et bouteilles pour conserves. Articles de ménage. Brosserie fine et ordinaire. Peaux de daim pour voitures. Garde-nappes fantaisie. Coutellerie, cuillers et fourchettes en métal ferré. Paniers à verres et à bouteilles. Lampes et lanternes en tous genres.
Spécialité pour hôtels, pensions et restaurants.

MIEL
Beau miel coulé du pays, garanti pur, à fr. —.90 le pot.
(Les pots vides sont repris à 30 cts.)
Au magasin de Comestibles
SEINET & FILS
8, rue des Épancheurs, 8

A VENDRE trois vases d'une contenance de 12,000 litres environ, en bon état; deux chars à pont à ressorts, deux petits chars à ban, un char à échelles avec mécanique devant; deux seuils de presseoir, en chêne. Prix raisonnable. Le bureau du journal indiquera. 744

GIRAGE NATIONAL SUISSE HENCHOZ FRÈRES Boudry.
746 Faute de place, quelques

FUTS VIDES
avinés en blanc, de la contenance de 300 à 600 litres, sont à vendre, ainsi qu'un bon **LÈGRE** de 1400 litres environ. S'adres. au bureau de la Feuille d'avis.

A l'imprimerie de cette Feuille.
FORMULAIRES
DE

BAUX A LOYER
Petit et grand format
BON PAPIER
Prix : 20 centimes.

MAGASIN VINICOLE
TERREAUX 2 (dans la Cour),
Dès le 1^{er} SEPTEMBRE :
VIN BLANC Neuchâtel 1893
à 45 cent. le litre.
Bon VIN ROUGE de table
à 40 et 50 cent. le litre.

FROMAGE DE LA BRÉVINE
bien conditionné
EXCELLENTS SAUCISSONS
Au magasin A. Elzingre
28, RUE DU SEYON

ON DEMANDE A ACHETER



Achat, vente, courtage et échange de monnaies et médailles, spécialement de Suisse et Neuchâtel. Recherches et renseignements monétaires.

A. JOBIN, orfèvre, Neuchâtel

COMMERÇANT

Un jeune négociant, pouvant disposer d'un certain capital, cherche à reprendre la suite d'un commerce ou d'une industrie, d'un bon rapport, en pleine activité et d'un avenir assuré. A défaut, il serait disposé à entrer comme associé. Adresser les offres sous chiffre B. F. 365, poste restante, Neuchâtel.

On demande à acheter d'occasion 500 bouteilles fédérales. Adresser les offres au bureau de la Feuille, sous chiffres C. 774.

APPARTEMENTS A LOUER

On offre à louer, au centre de la ville, un appartement de cinq chambres et dépendances, bien exposé au soleil. Eau et gaz. S'adresser Etude Juvet, notaire, à Neuchâtel.

Un beau logement au premier étage, composé de 4 ou de 6 chambres, cuisine, cave et dépendances, est à louer pour le 24 décembre 1894, à l'entrée de la ville de Boudry, près de la gare du Régional. Jardin et verger d'agrément.

Pour tous renseignements, s'adresser au propriétaire M. A. Perregaux-Dielf, notaire, à Boudry.

A louer, pour l'automne 1894, une maison confortable, composée de 8 à 9 chambres. — Vêrandah, buanderie, terrasse, jardin d'agrément. S'adr. Etude Brauen, notaire, Trésor 5.

A louer deux jolies chambres formant appartement, complètement indépendantes; conviendrait spécialement à une ou deux personnes désirant être seules et tranquilles. S'adr. au Magasin horticole, Trésor 2 bis.

LOGEMENTS A LOUER
Rue des Beaux-Arts

Plusieurs beaux logements de 5 à 6 pièces sont à louer pour Noël, rue des Beaux-Arts. Eau et gaz. Balcons. Buanderie. Concierge. Les dits logements pourront être aménagés et décorés, selon le désir des preneurs; sur demande, chaque étage comportera un seul logement de 12 pièces, cuisine et salle de bain. S'adr. à M. J. Boillot-Robert, Cité Ouest 2, Neuchâtel.

A louer rue des Beaux-Arts

pour le 31 octobre :
deux beaux logements de cinq pièces, cuisine et dépendances, avec grand balcon, situés en plein midi. Belle vue sur le lac et les Alpes. S'adr. chez E. Clarin, Avenue du 1^{er} Mars 24.

A louer un appartement de trois chambres, situé au centre de la ville. S'adr. Etude Brauen, notaire, Trésor 5.

On offre à louer, à Cortaillod, un bon logement composé de 2 chambres, cuisine et dépendances, pour de suite ou dès le 24 décembre 1894. S'adresser à M. A. Perregaux-Dielf, notaire, à Boudry.

CHAMBRES A LOUER

Mansarde meublée, pour personne rangée. Rue de l'Hôpital 19, 1^{er} étage.

Deux chambres meublées à louer pour des messieurs. Rue Saint-Maurice n° 8, 3^{me} étage.

A louer, pour le 1^{er} octobre, une belle grande chambre meublée, indépendante, avec alcôve et cheminée, pour une ou deux personnes. Rue du Trésor 9, 3^{me} étage.

Chambre meublée, avec pension si on le désire. Industrie 10, 2^{me} étage.

Jolie chambre et bonne pension. — Industrie 15, 2^{me} étage.

Place pour un coucheur, rue Saint-Maurice 6, 4^{me} étage.

Chambres garnies, au soleil; situation belle et centrale; avec ou sans pension. S'adresser Faubourg de l'Hôpital n° 30, au 2^{me} étage.

Pour de suite, place pour un coucheur rangé. Treille n° 4, 3^{me} étage.

Jolie chambre meublée à un monsieur rangé. Seyon 28, 4^{me}, à droite.

CHAMBRE & PENSION
Rue des Beaux-Arts 3, 4^{me}.

On offre, à Vieux-Châtel 17, chambre et pension, pour jeunes gens suivant les classes.

A louer de suite une jolie chambre à deux lits. Belle vue sur le lac et les Alpes. S'adresser au Bazar Neuchâtelois.

PENSION-FAMILLE
Faubourg du Lac n° 21, 3^{me} étage.
Chambres meublées avec ou sans pension.
— Service très soigné. —

LOCATIONS DIVERSES

A louer, pour le 30 septembre 1894, au centre de la ville, une grande et bonne cave. Conditions avantageuses. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Etude Lambelet, notaire, faubourg du Lac n° 3.

On demande à louer un magasin avec arrière-magasin ou local attenant, pouvant servir d'atelier, si possible, avec logement. Adresser les offres sous initiales M. I. 745 au bureau de la Feuille.

POUR BUREAU

A louer de suite les anciens locaux de l'Intermédiaire, rue de l'Hôpital 18. S'adresser pour traiter en l'étude de A. Duvanel, avocat et notaire, à Neuchâtel.

ENCAVAGE

à louer, pour 1894-95, comprenant 3 pressoirs, 180 gerles, vases pour 50,000 litres environ, le tout en parfait état et situé dans une des principales localités du vignoble neuchâtelois. S'adresser à Albert Colomb, à Neuchâtel.

A louer, de suite, un petit local à usage d'atelier-magasin, avec belle cave, situé rue du Seyon et Grand-rue. S'adr. Etude Brauen, notaire, Trésor 5.

ON DEMANDE A LOUER

On demande à louer, dans le bas de la ville, une place pour déposer du bois. S'adresser Faubourg de l'Hôpital 11, à l'atelier de menuiserie.

On demande à louer de suite un petit logement de deux pièces. S'adresser à G. Sahli, magasin de fournitures.

771 On cherche, pour tout de suite, un logement de 4 à 6 pièces. S'adresser au bureau du journal.

Un voyageur en tissus demande à louer une jolie chambre, pour 4 à 6 semaines. Adresser les offres par écrit au Bureau du journal, sous initiales C. B. 773.

Une dame allemande cherche chambre et pension dans une famille française distinguée. S'adresser à M^{lle} A. Frotscher, à la Chaix-de-Fonds.

OFFRES DE SERVICES

Un jeune homme de 22 ans, qui parle les deux langues, cherche à se placer chez un agriculteur ou vigneron. Il pourrait entrer tout de suite. S'adresser à Ernest Mollet, à Fontaine André, près La Coudre.

On cherche une place pour une jeune fille, âgée de 15 ans, comme volontaire, pour apprendre à faire la cuisine. S'adr. à Sophie Luthy, à Fleurier.

Une Allemande, âgée de 20 ans, instruite, aimerait entrer dans une bonne famille française, comme volontaire, avec occasion de se perfectionner dans la langue française. Evole 3, 1^{er} étage, à droite.

765 Une fille de 30 ans, ayant du service, cherche à se placer, dès le 15 septembre, comme cuisinière ou pour tout faire dans un petit ménage. S'adresser au bureau de la Feuille d'Avis.

Une fille de 25 ans demande une place de cuisinière ou pour tout faire dans un petit ménage. S'adresser Avenue du 1^{er} Mars 16, rez-de-chaussée.

Une fille de 24 ans cherche à se placer pour tout faire dans un ménage. Rue St-Maurice 8, 3^{me} étage.

Une fille de 21 ans, bien recommandée, désire place de femme de chambre, pour de suite; à défaut, comme aide dans un ménage. Bassin 6, 3^{me} étage.

Une jeune fille de 20 ans, qui a déjà fait du service dans une bonne maison, cherche à se placer de suite dans un petit ménage. S'adr. Chavannes 21, chez M^{me} Christian.

772 Une cuisinière cherche place dans une bonne maison particulière. Adresse au bureau de la Feuille d'Avis.

Une bonne fille fidèle cherche une place dans un café-restaurant comme sommelière. Entrée de suite. Bons certificats. S'adresser à Marie Moser, Brasserie de la Promenade, Neuchâtel.

Femme de chambre, connaissant le service anglais, parlant français, anglais et allemand, désire place dans bonne famille. Bonnes références. S'adresser à M^{lle} von Allmen, 13, Pertuis du Sault, Neuchâtel.

Une fille intelligente, habile dans le service des chambres et dans celui de table, cherche à se placer avec occasion de bien apprendre le français. Bons certificats à disposition. S'adr. à R. Gfeller, au Grand Hôtel de Chaumont.

Une jeune femme cherche à faire des bureaux ou à aider au ménage. Seyon 12, 3^{me} étage, chez M^{me} Wethli.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

On demande, pour le 15 septembre, dans un ménage soigné, une fille pour faire tout le travail de la maison. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser rue du Château 13, de 10 heures à midi.

On demande de suite un bon

JARDINIER

très entendu, sachant aussi conduire et soigner les chevaux, et une parfaite

CUISINIÈRE

Adresser offres avec photographie et certificats sous chiffres G. 10095 L. à l'agence de publicité Haassenstein & Vogler, Lausanne.

On demande de suite un bon domestique charretier, chez H. Jaggi, à Peseux. On demande, pour tout de suite, un bon domestique qui sache travailler à la vigne et bien traire. S'adresser n° 93, à Peseux.

On demande, pour de suite, un bon domestique-charretier. S'adresser à Louis Jacot, charretier, à Peseux.

Un jeune homme de 20 à 25 ans, connaissant la culture de la vigne, trouverait à se placer chez Charles Rognon, au Suchiez, près Vauseyon.

On demande, pour le 15 septembre, une fille propre et active, sachant cuire un bon ordinaire. S'adresser au bureau du journal. 767

On demande

une cuisinière

ayant déjà quelques années de service et bien recommandée, ayant un caractère aimable. — S'adresser à M^{me} Morin, à Colombier (Neuchâtel).

On demande, au Casino du Locle, une bonne cuisinière. Entrée de suite. Certificats exigés.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

On demande un jeune garçon pour aller chercher du lait à la gare. S'adr. à M^{me} Lebet, rue des Moulins 3.

LA FAMILLE, Bureau général de placement, 11, rue du Château; offre: un homme d'âge mûr comme valet de chambre ou homme de peine; un homme de 24 ans, qui a servi plusieurs années dans la même maison, désire se placer dans un commerce de vins ou comme cocher, certificats à disposition; des garçons d'office et une bonne sommelière connaissant le service à fond. — Demandé: des cuisinières, des bonnes à tout faire et une bonne pour soigner un enfant.

Un jeune homme pourrait entrer de suite dans une étude de notaire de la ville. S'adr. rue du Trésor 5, 1^{er} étage.

On voudrait placer pour six mois, dès le 1^{er} novembre, un garçon de 14 ans, avec occasion d'apprendre le français, dans une famille (ni commerçant, ni aubergiste) où il serait occupé en dehors des heures d'école. On paierait quelque indemnité. Adresser les offres à J. Trudel, boulanger, à Ellikon a. d. Thur, canton de Zurich.

Jeune professeur allemand, expérimenté, qui a fréquenté l'Université de Lausanne, cherche, pour tout de suite, une place comme précepteur ou dans un pensionnat. Bonnes références et certificats à disposition. Ecrire sous M. W. 100, poste restante, Lausanne.

743 Un homme intelligent et de toute probité, connaissant à fond l'allemand, le français, l'italien et l'anglais, cherche une place de correspondant dans une bonne maison de commerce ou de caissier de banque, ayant travaillé pendant 16 ans dans cette dernière qualité dans une banque importante d'un pays voisin. D'excellentes références sont à disposition. S'adresser au bureau de cette Feuille.

Une jeune fille, parlant les deux langues et au courant des ouvrages manuels, désire se placer comme demoiselle de magasin, à Neuchâtel ou aux environs. S'adr. à M^{me} Emma Michel, à Zofingue.

Un jardinier marié, sans enfants, sachant aussi soigner le bétail, cherche une place. Il s'offre aussi comme concierge ou gardien d'une propriété. S'adresser A. M. 107, poste restante, Colombier.

Une repasseuse habile dans le repassage de fines chemises de messieurs, cherche une place. Offres à M. K., poste restante, St-Blaise.

Jeune homme, désirant se perfectionner dans le français, cherche emploi dans un bureau ou magasin. Préentions modestes. Certificats. — S'adresser à la pharmacie Bourgeois.

APPRENTISSAGES

Une personne de 25 ans désirerait entrer de suite chez une bonne modiste de la ville, pour apprendre la mode en peu de temps; payerait s'il le faut. S'adr. chez M^{me} Guilloid, rue du Musée 4.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Perdu en ville, dimanche 2 septembre, une boucle d'oreille noire sans valeur. La rapporter, contre récompense, rue du Château 15.

AVIS DIVERS

M. le D^r AMICI, professeur de littérature à l'Académie, reprendra ses cours particuliers de langue italienne dès le 1^{er} octobre. Les leçons auront lieu par groupes de 5 élèves au moins, dont la finance est de 1 fr. par élève. On s'inscrit au domicile du professeur (Avenue du 1^{er} Mars 4) jusqu'au 30 septembre. Des programmes sont à la disposition des personnes qui le désirent. M. le professeur Amici donne aussi des leçons particulières.

La Fabrique de Soieries

G. HENNEBERG. — Zurich.

Des étoffes de soie, noir, blanc et couleur, à partir de 65 c. jusqu'à Fr. 22.80 le mètre — en uni, rayé, quadrillé et façonné (environ 240 qualités et 2000 nuances différentes).

Damas-Soie	à partir de Fr.	2 10	jusqu'à	20 50
Foulards-Soie	»	1 50	»	6 55
Grenadines-Soie	»	1 50	»	14 85
Bengalines-Soie	»	2 20	»	11 60
Robes de Bal-Soie	»	— 65	»	20 50
Étoffe en Soie écarle, par robe, »	»	16 65	»	77 50
Feluches-Soie	»	1 90	»	23 65
Satin pour mascarades	»	— 65	»	4 85
Dentelles-Soie	»	3 15	»	67 50

etc. — Echantillons par retour.
Fabrique de Soieries de G. HENNEBERG, Zurich.

62 Feuilleton de la Feuille d'Avis de Neuchâtel

EN FAMILLE

PAR
HECTOR MALOT

Quand Talouel fut parti, Perrine, qui depuis le retour à l'usine était restée plongée dans une réflexion profonde, se décida à adresser la parole à M. Vulfran :

— N'irez-vous pas à cet enterrement? demanda-t-elle avec un frémissement de voix, qui trahissait son émotion.

— Pourquoi irais-je?
— Parce que ce serait votre réponse — la plus digne que vous puissiez faire — aux accusations de cette pauvre femme.

— Mes ouvriers sont-ils venus au service célébré pour mon fils?

— Ils ne se sont pas associés à votre douleur; vous vous associez à celles qui les atteignent, c'est une réponse aussi cela, et qui serait comprise.

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

— Tu ne sais pas combien l'ouvrier est ingrat.

— Ingrat, pourquoi? Pour l'argent reçu? C'est possible; et cela vient peut-être de ce qu'il ne considère pas l'argent reçu au même point de vue que celui qui le donne; n'a-t-il pas des droits sur cet argent qu'il a gagné lui-même? Cette ingratitude-là existe peut-être telle que vous dites. Mais l'ingratitude pour une marque d'intérêt, pour une aide amicale, croyez-vous qu'elle soit la même? C'est l'amitié qui fait naître l'amitié. On aime ceux dont on se sent aimé; et il me semble que si nous nous faisons l'ami des autres, nous faisons des autres nos amis. C'est beaucoup de soulager la misère des malheureux; mais comme c'est plus encore de soulager leur douleur... en la partageant.

Elle avait encore bien des choses à dire dans ce sens, lui semblait-il; mais M. Vulfran ne répondant rien, et ne paraissant même pas l'écouter, elle n'osa pas continuer: plus tard elle reprendrait ce sujet.

Quand ils passèrent devant la véranda de Talouel pour rentrer au château, M. Vulfran s'arrêta :

— Prévenez M. le curé, dit-il, que je prends à ma charge les frais de l'enterrement des enfants; qu'il ordonne un service convenable; j'y assisterai.

Talouel eut un haut-le-corps.

— Faites afficher, continua M. Vul-

fran, que tous ceux qui voudront se rendre demain à l'église en auront la liberté: c'est un grand malheur que cet incendie.

— Nous n'en sommes pas responsables.

— Directement, non.

Ce ne fut pas la seule surprise de Perrine; le lendemain matin, après le dépouillement de la correspondance et la conférence avec les chefs de service, M. Vulfran retint Fabry :

— Vous n'avez rien de pressé en train, je pense?

— Non, Monsieur.

— Eh bien, partez pour Rouen. J'ai appris qu'on avait construit là une crèche modèle, dans laquelle on a appliqué ce qui s'est fait de mieux ailleurs; non la Ville, il y aurait eu concours et par suite routine, mais un particulier qui a cherché dans le bien à faire un hommage à des mémoires chères. Vous étudiez cette crèche dans tous ses détails: construction, chauffage, ventilation, prix de revient, et dépense d'entretien. Puis vous demanderez à son constructeur de quelles crèches il s'est inspiré. Vous irez les étudier aussi, et vous reviendrez aussi vite qu'il vous sera possible. Il faut qu'avant trois mois nous ayons ouvert une crèche à la porte de toutes mes usines: je ne veux pas qu'un malheur comme celui qui est arrivé avant-hier

se renouvelle. Je compte sur vous. N'ayons pas la charge d'une pareille responsabilité.

Le soir, la leçon que M^{lle} Belhomme donnait à Perrine, qui avait raconté cette grande nouvelle à l'institutrice enthousiasmée, fut interrompue par l'entrée de M. Vulfran dans la bibliothèque :

— Mademoiselle, dit-il, je viens vous demander un service en mon nom et au nom des populations de ce pays, service considérable, d'une importance capitale par les résultats qu'il peut produire, mais qui, je le reconnais, exige de votre part un sacrifice considérable aussi: voici ce dont il s'agit.

Ce dont il s'agissait, c'était qu'elle donnât sa démission pour prendre la direction des cinq crèches qu'il allait fonder; après avoir cherché, il ne trouvait qu'elle qui fût la femme d'intelligence, d'énergie et de cœur capable de mener à bien une tâche aussi lourde. Les crèches ouvertes, il les offrirait aux communes de Maracourt, Saint-Pipoy, Hercheux, Bacourt, Flexelles, avec un capital suffisant pour subvenir à leur entretien à perpétuité, et il ne mettrait pour condition à sa donation que l'obligation de maintenir à leur tête celle en qui il avait toute confiance pour assurer le succès et la durée de son œuvre.

Ainsi présentée, la demande ne pouvait pas ne pas être accueillie, mais ce ne fut pas sans déchirements, car le

sacrifice, comme l'avait dit M. Vulfran, était considérable pour l'institutrice :

— Ah! Monsieur, s'écria-t-elle, vous ne savez pas ce que c'est que l'enseignement.

— Donner le savoir aux enfants, c'est beaucoup, je le sais, mais leur donner la vie, la santé, c'est quelque chose aussi, et ce sera votre tâche; elle est assez grande pour que vous ne la refusiez pas.

— Et je ne serais pas digne de votre choix si j'écouais mes convenances personnelles... Après tout, je me prendrai moi-même pour élève, et j'aurai tant à apprendre, que mon besoin d'enseignement trouvera à s'employer largement. Je suis à vous de tout cœur, et ce cœur est plus ému qu'il ne saurait l'exprimer, pénétré de gratitude, d'admiration...

— Si vous voulez parler de gratitude, ce n'est pas à moi qu'il faut en adresser l'expression, mais à votre élève, Mademoiselle, car c'est elle qui par ses paroles, par ses suggestions, a éveillé dans mon cœur des idées auxquelles j'étais jusqu'alors resté étranger, et m'a mis dans une voie où je n'ai encore fait que quelques pas, qui ne sont rien à côté de la route à parcourir.

— Ah! Monsieur, s'écria Perrine enhardie de joie et de fierté, si vous voulez encore en faire un.

— Pour aller où?

LA BALOISE

Comp. d'assurances INCENDIE

CAPITAL : 10,000,000 FRANCS.
Assure à Primes fixes et très modiques
tous mobiliers.
S'adresser : BUREAUX ALF. BOURQUIN
2, Concert, 2, NEUCHÂTEL.

PENSIONNAT ET ÉCOLE PRIVÉE POUR JEUNES FILLES

TENU PAR (M. 3290°)

Demoiselles J.-M. et E. WETLI
11, Gemeindefstrasse, 11, ZÜRICH V.

Prospectus et Références à disposition.

RENTES VIAGÈRES & RENTES DIFFÉRÉES

DE LA

Société Suisse d'Assurances générales

SUR LA VIE HUMAINE

(précédemment CAISSE DE RENTES SUISSE)

à de très avantageuses conditions

Garantie : 35 MILLIONS

S'adresser à M. Alfred BOURQUIN, agent général, à NEUCHÂTEL.

TONNALLE

CHALET DU JARDIN ANGLAIS

CE SOIR et jours suivants
dès 8 heures

GRAND CONCERT

donné par les

Schweizer Alpenblumen

Direction : HARTMANN, senior.

ENTRÉE LIBRE

Le soussigné prévient le public et l'honorable clientèle de feu dame Brossin, qu'il a repris son

CAFÉ-RESTAURANT Pares 29

Connu depuis très longtemps par ses excellentes marchandises, soit : vin et liqueurs provenant des meilleures maisons de notre ville et du canton.

Installation nouvelle pour bière. Salle de billard. Terrasse et jardin. Vue magnifique.

Service prompt et soigné.

Se recommande,

L.-E. RIEBEN.

AVIS

M. LOUIS AMIET, juge d'instruction, à Neuchâtel, prévient son honorable clientèle et le public en général, qu'il a remis la suite de ses affaires à M. ARNOLD DUVANEL, avocat et notaire, à Neuchâtel, Avenue du 1^{er} Mars n° 10.

POUR PARENTS

On recevait quelques garçons qui voudraient apprendre la langue allemande. Occasion de fréquenter les bonnes écoles de Bâle. Prix de pension modique. S'adr. à J. Schaffner, Neuwylerstrasse 99, Bâle.

AVIS

Toutes les personnes qui auraient des réclamations à adresser ou des comptes à payer à M. Edmond Loup, charcutier, Grand'rue n° 7, à Neuchâtel, sont priées de le faire d'ici au 15 courant en s'adressant en l'étude de MM. Eugène Borel, avocat, et Fernand Cartier, notaire, rue du Môle n° 6. (O. 66 N.)

— Quelque part où je vous conduirais ce soir.

— Alors, tu ne doutes de rien.

— Ah ! si je ne doutais de rien !

— Est-ce de moi que tu doutes ?

— Non, Monsieur, de moi, de moi seule. Mais cela n'a aucun rapport avec ce que je vous demande en vous proposant de vous conduire quelque part ce soir ?

— Mais où veux-tu me conduire ce soir ?

— En un endroit où votre présence, pendant quelques minutes seulement, peut produire des résultats extraordinaires.

— Encore ne peux-tu me dire quel est cet endroit mystérieux ?

— Si je vous le disais, l'effet que j'attends de notre visite serait manqué. Il fera beau et chaud ce soir, vous n'aurez pas à craindre de gagner froid, laissez-vous décider.

— Il semble qu'on peut avoir confiance en elle, dit M^{lle} Belhomme, bien que cette proposition se présente sous une forme un peu... bizarre et enfantine.

— Allons, qu'il soit fait comme tu veux, je t'accompagnerai ce soir. A quelle heure fixes-tu notre expédition ?

— Plus il sera tard, mieux cela vaudra.

Dans la soirée, il parla plusieurs fois de cette expédition, mais sans décider Perrine à s'expliquer.

3^{me} CONFÉRENCE

DE
L'UNION INTERNATIONALE
DES

AMIES de la JEUNE FILLE

Le Comité des logements fait appel à toute personne qui aurait encore des chambres disponibles pour les journées du 17 au soir, au 21 septembre. S'adresser soit à M^{lle} A. de Perrot, Terreaux 11, ou à M^{lle} H. Barrelet, Faubourg du Château n° 1, Neuchâtel.

Les fonds seront reçus avec reconnaissance par M^{me} G. de Montmolin, Place des Halles, Neuchâtel.

Une bonne couturière se recommande pour des raccommodages de linge et d'habits de messieurs, soit en journée ou à la maison. S'adr. Ecluse 2, 3^{me} étage.

E. MUNZINGER

professeur de musique, a recommencé ses leçons de piano et de chant.

CH. NICATI

médecin - dentiste

a repris ses consultations.

M^{lle} ULRICH

a recommencé ses leçons de piano. Domicile : Vieux-Châtel 15, chez sa tante, M^{me} Messerly-Jacot.

Une bonne tailleuse

se recommande pour de l'ouvrage. Pe-seux 82, 2^{me} étage.

M^{lle} Jeanne HEER

recommencera ses leçons de chant le 7 septembre. Evole 31.

ÉTAT-CIVIL DE COLOMBIER

JUILLET ET AOUT

Mariages.

Fritz Kunz, horloger, Zuricois, et Elise Bula, sommelière, Fribourgeoise; les deux domiciliés à Colombier.

Jean de Perregaux, ingénieur, Neuchâtelois, domicilié à Neuchâtel, et Juliette-Cécile Courvoisier, sans profession, Neuchâteloise, domiciliée à Colombier.

Naissances.

2 juillet. Alfred-Louis, à Alfred Hochstrasser et à Louise née Probst.

18. Berthe-Jenny, à Fritz-Henri Auber son et à Lina née Dégallier.

21. Marguerite, à Louis-Auguste Prince et à Rose-Zélie née Rosset.

31. Charles-Hermann, à Louis-Ulysse Boiteux et à Rosina née Hirsig.

Décès.

4 août. James Béguin, veuf de Susanne-Philippine née Hemmerling, né le 5 juillet 1819.

ÉTAT-CIVIL DE CORTAILLOD

JUILLET ET AOUT

Mariages.

Frédéric-Charles Mader, Bernois, et Marie-Lina Bessero, Italienne; les deux domiciliés à Cortaillod.

Charles-Louis Marendaz, Vaudois, et Anna-Marie Obrecht née Känel, Bernoise; les deux domiciliés à Cortaillod.

Naissances.

5 août. Reynold-Alfred, à Constant-Edouard Borel et à Adèle Noverraz.

5. Edouard-Arnold, à Charles-Victor-Arnold Leschot et à Rose-Adèle Duruz.

8. Gottfried, à Gottfried Kämpf et à Elisabeth Fluckiger.

10. Pierre-Benjamin, à Gottfried Kaiser et à Elise Wanner.

16. Ernest-Louis, à Antoine Porta et à Aline-Léa Luisoni née Jeanmonod.

24. Jeanne-Léa, à François-Célestin Moulin et à Elise-Lucie Hemmerling.

Décès.

23 juillet. Charles-Eugène Steiner, 76 ans, 10 mois, 22 jours, veuf de Zéline Maire, Bernois.

Enfin elle annonça qu'ils pouvaient se mettre en route : la nuit était chaude comme elle l'avait prévu, sans vent, sans brouillard, mais avec des éclairs de chaleur qui fréquemment embrasaient le ciel noir. Quand ils arrivèrent dans le village, ils le trouvèrent endormi, pas une seule lumière ne brillait aux fenêtres closes, pas de bruit d'aucune sorte, excepté celui de l'eau qui tombait des barrages de la rivière.

Comme tous les aveugles, M. Vulfran savait se reconnaître la nuit, et depuis leur sortie du château, il avait suivi son chemin comme avec ses yeux.

— Nous voilà devant Françoise, dit-il, à un certain moment.

— C'est justement chez elle que nous allons. Maintenant si vous le voulez bien, nous ne parlerons pas : par la main je vous guiderai. Je vous préviens cependant que nous aurons un escalier à monter, il est facile et droit ; au haut de cet escalier j'ouvrirai une porte et nous entrerons ; nous ne resterons là que ce que vous voudrez rester, une minute ou deux.

— Que veux-tu que je voie, puisque je ne vois pas.

— Vous n'avez pas besoin de voir.

— Alors pourquoi venir ?

— Pour être venu. J'oubliais de vous dire qu'il importe peu que nous fassions du bruit en marchant.

Les choses s'arrangèrent comme elle avait dit, et en arrivant dans la cour

2 août. Hermann-Henri, 7 ans, 9 mois, fils de Henri Hausheer et de Elisabeth Rytz, Zuricois.

11. Abram Renaud, 59 ans, 11 mois, 17 jours, célibataire, de Cortaillod.

16. Ruth-Emma, 5 mois, 22 jours, fille de Paul-Alfred Steiner et de Jeannette-Henriette Perriard, Bernoise.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— Un brigand qui sait son métier, c'est le nommé Exarits, qui, dans la même nuit, après avoir réussi à s'échapper de la prison de Szeged (Hongrie), a passé la Theiss à la nage, a forcé le bureau des contributions de Toerock-Kanizsa et y a volé une somme de 24,000 florins.

— Chacun peut savoir, s'il veut bien se renseigner, que l'intérêt de l'argent diminue tellement que beaucoup de rentiers se demandent ce qu'ils vont faire. A ceux-là le Journal des Débats répond :

« On sait qu'une des conséquences de la baisse du taux de l'intérêt a été d'accroître dans de sensibles proportions les placements en rentes viagères. Un grand nombre de capitalistes, voyant qu'ils ne pouvaient plus vivre avec un revenu amoindri, n'ont pas hésité à placer leur fortune ou une partie de leur fortune à fonds perdus. Dans quelles proportions se sont effectués ces déplacements ? Il est malaisé de le connaître exactement ; ce que l'on sait d'une façon certaine, c'est que les grandes Compagnies d'assurances ont profité largement de ce mouvement. Ainsi, au 31 décembre 1892, les rentes viagères immédiates en cours chez les dix-sept grandes Compagnies françaises représentaient un total de 47,399,386 fr. : en 1893, ce total s'est élevé à 53,335,410 francs. Les rentes viagères immédiates ont donc progressé de près de six millions. L'augmentation de 1893 sur 1892 était d'environ cinq millions, et celle de 1892 sur 1891 de 3,300,000 fr. En trois ans, l'augmentation a donc atteint 14 millions 300,000 fr. environ. Il est probable que, loin de se ralentir, le mouvement ira en s'accroissant à mesure que le taux du revenu deviendra de moins en moins rémunérateur. Il y a là tout un ensemble de faits gros de conséquences économiques et sociales. »

— Le ministère de l'agriculture d'Italie fait prévoir une excellente récolte de vins.

— Remords à tempérament :

Un négociant de Wiesbaden a reçu la lettre suivante : « Monsieur, il y a quelque temps, je vous ai volé cent marks. Le remords ne me laissant ni trêve ni repos, je vous envoie vingt marks, et si ma conscience s'émeut de nouveau, je vous enverrai encore quelque chose. »

— On annonce que la gare de Malaga est en feu et que l'on craint pour ses dépendances.

— Une montgolfière, cubant 5500 mètres cubes, partait, dimanche après midi, du parc de Saint-Ouen, près Paris, emportant trois passagers, M. Lefèvre, le capitaine, un aide aéronaute et une femme. Ce ballon primitif n'alla pas loin ; l'air chaud qui l'enlevait dans les airs se refroidit et la montgolfière vint tomber rue de Clichy, à Saint-Ouen, sur le débit de M. Trupiaux. M. Lefèvre, le capitaine, fut légèrement blessé au front, et son aide ainsi que la passagère furent assez heureux pour se tirer sains et saufs de cette aventure.

— On apprend la nouvelle du prochain mariage du prince Scipion Borghèse, officier dans l'armée italienne, avec M^{lle} de Ferrari, fille du duc de Galliera, qui lui apporterait une dot d'une trentaine de millions. Le superbe palais des princes Borghèse a été acheté, il y a quelques années, par les francs-maçons de Rome, pour y installer le Grand-Orient. Mais une clause de l'acte de vente permet au

intérieure, un éclair lui montra l'entrée de l'escalier. Ils montèrent, et Perrine ouvrant la porte dont elle avait parlé, attira doucement M. Vulfran et referma la porte.

Alors ils se trouvèrent enveloppés d'un air chaud, âcre, suffoquant.

Une voix empâtée dit :

— Qu'est-ce qui est là ?

Une pression de main avertit M. Vulfran de ne pas répondre.

La même voix continua :

— Couche-té don la Noyelle.

Cette fois ce fut la main de M. Vulfran qui dit à Perrine qu'il voulait sortir.

Elle rouvrit la porte, et ils redescendirent, tandis qu'un murmure de voix les accompagnait.

Ce fut seulement dans la rue que M. Vulfran prit la parole :

— Tu as voulu me faire connaître la chambre dans laquelle tu as couché la première nuit de ton arrivée ici ?

— J'ai voulu que vous connaissiez une des nombreuses chambres de Maraucourt, et des autres villages où couche tout un monde de vos ouvriers : hommes, femmes, enfants, pensant que quand vous auriez respiré leur air empoisonné pendant une minute seulement, vous voudriez faire rechercher combien de pauvres gens il tue.

(A suivre.)

— Les dernières nouvelles de l'Asie mineure sur l'extension de la peste sont horribles. Des provinces entières sont désolées par la maladie. Il n'y a ni médecins, ni remèdes ; tous les malades meurent. Les autorités font brûler les villages infestés. La panique est effrayante. Les personnes mortes de la peste seraient jusqu'à présent cent mille. Des monceaux de cadavres gisent au milieu des campagnes, favorisant l'extension de l'épidémie.

Le feu aux Etats-Unis.

Le terrible incendie de forêts dans le Minnesota, signalé dimanche, a eu des effets désastreux.

A Hinckley, les habitants, voyant leur ville en feu, se sauvèrent dans les bois, et, comme ces derniers sont complètement brûlés, tout fait penser qu'un grand nombre de personnes ont péri. La campagne, à perte de vue, n'est plus qu'un océan de flammes. Il est impossible d'avoir des renseignements précis sur la catastrophe. On sait qu'un train, près de Hinckley, entouré par le feu, a dû être abandonné, et les voyageurs, en se sauvant, ont été, pour la plupart, grièvement brûlés. On a retrouvé sur les bords de la voie deux rangées de cadavres, l'une composée de 24 morts, l'autre de 12. Le reste des voyageurs s'est réfugié au milieu des eaux fangeuses d'un marais, et tout autour le feu fait rage. Une femme, à Hinckley, a péri avec cinq enfants en essayant de les sauver.

Missioncreek, ville près de Hinckley, n'est plus qu'un monceau de ruines fumantes. Des médecins sont envoyés de tous côtés sur les lieux des désastres.

Un nouveau télégramme annonce que le nombre des morts est plus élevé qu'on ne le supposait d'abord. On l'estime maintenant à plus de 500, dont plus de 200 pour Hinckley. Les pertes s'élèvent à des millions de dollars. Les villes suivantes sont détruites : Hinckley, Sandstone, Sandstone-Junction, Pokegama, Shunklake, Missioncreek.

Samedi matin, les habitants de Hinckley furent avertis du danger par des nuages épais de fumée venant du sud. Le feu avançait par bonds énormes, poussé par un vent impétueux. Toute résistance était inutile. Il était impossible d'en arrêter le progrès. En quelques heures, la ville n'était plus qu'une fournaise. Les trains partant de Hinckley furent envahis par une foule de gens qui, à la fin, ne trouvant plus de places, partaient soit à cheval, soit à pied, soit en voiture. Dans un bois voisin, on a trouvé 130 cadavres carbonisés, pour ainsi dire alignés dans un espace de quatre acres. Cinquante personnes s'étaient réfugiées dans un étang près de Hinckley, mais les flammes, passant par-dessus, les brûlèrent. D'autres personnes s'étaient réfugiées dans la rivière, mais un grand nombre d'entre elles furent noyées.

A Kettle-River, vingt personnes sont mortes. Les trains ne marchent plus dans l'Ouest, les ponts et passerelles étant détruits.

La ville de Duluth est remplie de réfugiés provenant de Hinckley, où se sont passées des scènes navrantes. On a trouvé notamment une famille de six personnes brûlées dans une cave où elles avaient cherché un refuge. Sur les routes environnantes, on a relevé 80 cadavres de gens qui s'étaient couverts de boue liquide pour échapper aux flammes, et qui n'en avaient pas moins été brûlés.

Les secours arrivent de toutes parts ; des médecins et des infirmiers explorent les environs de Hinckley, Baronet, Shunklake, Riblake, Bradshaw, Marengo, etc., toutes localités dont il ne reste que des ruines. Ils rencontrent à chaque pas des cadavres de gens brûlés ou asphyxiés, dont la figure noire, tordue par les affres de la douleur et de l'épouvante, dit la terrible agonie. De loin en loin, quelque malheureux échappé aux flammes par miracle, agonise lamentablement. On s'empresse autour de lui, on le ramène ; il pousse alors des cris terribles et roule des yeux hagards : il est devenu fou.

Il ne reste de Hinckley que trois maisons presque intactes. On enterre les cadavres hâtivement.

Aux dernières nouvelles, la pluie a éteint partiellement l'incendie. On estime à 150 millions le nombre de pieds de pins qui ont jusqu'à présent été détruits par le feu.

NOUVELLES SUISSES

France et Suisse. — Le *Matin* publie un interview d'un correspondant occasionnel à Berne avec MM. Hauser et Lachenal. Les deux conseillers fédéraux désirent la reprise des relations commerciales franco-suisse, mais ils estiment qu'il faudrait agir vite, si l'on veut réussir.

(Voir suite en 4^{me} page.)

75 cts. le mètre Etoffe fantaisie, véritable anglaise, pour dames, ainsi que des Draps de dame, Cheviots, super-fins, de fr. — 95, 4.25 à 3.75 le mètre.
Echantillons franco.
GETTINGER & Co, Zurich.

Manœuvres d'automne. — Le cours préparatoire du IV^e corps d'armée s'est terminé lundi. Mardi et mercredi ont eu lieu les manœuvres de régiment. Le 7 et le 8, la IV^e division aura des manœuvres de brigade contre brigade entre Menzingen et Schönenberg. La VIII^e entre Altorf et Schwytz, dans la haute montagne.

Exposition d'Yverdon. — Au 31 août, le nombre total des entrées était de 76,292, ce qui porte la recette à 90,192 francs 10 cent. Jusqu'à ce jour, les écoles de 167 localités différentes, dont plusieurs neuchâteloises, ont été reçues. Cela fait un total de 10,876 élèves ayant à leur tête 973 instituteurs, institutrices et membres des commissions scolaires; ils étaient en outre accompagnés de 828 parents.

Mardi encore, l'*Helvétie* emmenait à Yverdon les écoles de Cornaux et de Thielle-Wavre. De nombreux parents et des amis s'étaient joints à toute cette jeunesse. Bien que, le soir vers 5 h., un violent coup de joran ait quelque peu contrarié quelques estomacs délicats et emporté pas moins de dix chapeaux, la course a pleinement réussi. Visite à l'exposition, promenade en ville, courses sur les montagnes russes, ont obtenu le même succès auprès de la joyeuse petite compagnie, qui se souviendra longtemps encore de cette jolie journée.

Berne. — Le Conseil d'Etat vient de charger une commission spéciale d'étudier la question de l'éducation professionnelle pour la population agricole.

Dans la nuit de vendredi à samedi, trois voleurs dangereux, les nommés Mühlemann, Streit et Kasteler, tous trois Bernois, détenus en préventive au pénitencier cantonal, ont réussi à s'évader. Ils ont percé le mur de leur cellule et forcé quatre portes au moyen d'un levier. On n'a pas encore retrouvé leurs traces.

Zurich. — Les délégués des sociétés de maîtres tailleurs suisses, réunis à Zurich, ont décidé la création d'une association centrale. Le comité central siègera à Zurich et la prochaine assemblée générale aura lieu à Berne.

L'orage dont faisait mention notre numéro du 3 septembre et qui a dévasté une partie de la Suisse allemande, a peut-être eu son maximum d'intensité à Zurich.

Une première averse est tombée entre 5 et 6 heures du soir, le samedi, sur la contrée de Ruti et le lac supérieur, poussée par un violent et subit coup de foehn. Les grêlons étaient énormes; un grand nombre étaient gros comme des noix. Un correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich* qui se trouvait sur le bateau à vapeur près de Rapperswil, dit en avoir mesuré de 26 millimètres de diamètre. La plupart avaient un noyau opaque entouré d'un manteau de glace d'une transparence parfaite. La force de projection était si considérable que le lac en était couvert d'éclats et que les éclaboussures s'élevaient à un demi-mètre, formant comme un nuage au-dessus de l'eau.

Le dommage causé au vignoble est très grand. Dans certaines parties on l'évalue à plus de la moitié de la récolte. On voit des ceps entièrement dépouillés; d'autres, où les grappes restées au sarmement sont comme si elles avaient déjà passé dans le cylindre. C'est lamentable. Dans les jardins et les vergers, tout est haché.

Le second orage a commencé à 9 heures du soir, sur le Zurichberg, la ville de Zurich et la vallée de la Limmat, Dietikon, Albisrieden, Alstetten, etc. Il a été plus désastreux encore que le premier. Il n'a atteint son maximum d'intensité qu'à 11 heures du soir. La ville de Zurich était comme enveloppée d'un nuage immense qui déversait des torrents d'eau et de grêle. Le vacarme était infernal. Les éclairs et les coups de tonnerre ne cessaient pas un instant. L'observatoire de Zurich a constaté que de 11 h. 03 minutes jusqu'à 11 h. 10 minutes, il est tombé 16,7 millimètres d'eau. (Pendant le fameux orage du 9 septembre 1876, il est tombé 21 millimètres d'eau en 10 minutes.)

Le dimanche matin, à l'aube, on a pu se rendre compte des dégâts. A Wiedikon, dans le Sihlhölzli, à Enge, le sol était couvert de débris de tous genres; dans les vergers, les fruits sont tous à terre; certains arbres sont complètement ébranchés et écorés. On a ramassé des milliers de cadavres d'oiseaux, passereaux, mésanges, merles, etc.

Dans la ville, les reverberés, les vérandahs, les lanternes n'avaient plus une vitre intacte. Dans le seul jardin botanique on en a compté 750 de brisées et 410 à la fabrique de papier de la Sihl.

Nidwald. — Samedi dernier, à quatre heures et demie du soir, les habitants de Beckenberg, au bord du lac de Lucerne, entendirent soudain appeler au secours. Les appels, désespérés, paraissaient provenir du lac et cependant aucune embarcation n'était en vue. Malgré le gros temps, trois courageux citoyens, les Gander, père et fils, et Linno Käslin, se décidèrent à monter en canot pour explorer le lac. Leurs recherches ne furent pas longues, les sauveteurs aperçurent bientôt un homme, accroché à une rame et qui paraissait à bout de forces. On le hissa dans le canot et on lui prodigua les premiers soins que nécessitait son état. Quand il fut remis, le naufragé raconta que, surpris par la tempête, son bateau avait chaviré et qu'il ne devait son salut qu'à une rame qu'il avait pu saisir à temps et grâce à laquelle il avait réussi à se maintenir sur les flots jusqu'à l'arrivée des sauveteurs.

Tessin. — L'autre jour, deux bœufs qui s'embêtaient — c'est le mot — en chemin de fer, profitèrent de ce que la porte de leur wagon avait été laissée ouverte, par inadvertance, pour prendre la clé des champs. Tandis que le train filait entre les stations d'Osogna et de Claro, les deux bêtes sautèrent à bas de la voiture, malgré l'interdiction formelle de la compagnie de descendre avant l'arrêt complet. Cette incontestable imprudence coûta cher à l'un d'eux, qui, pris sous les roues, fut haché comme chair à pâté. Son compagnon, plus heureux, s'en tira sans une égratignure et arriva tout guilleret à Osogna, où, cela va sans dire, on s'empressa de le priver de cette liberté si témérairement reconquise.

Vaud. — Le fauve qui a déjà tant fait parler de lui donne lieu à de plaisantes histoires. Ainsi nous lisons dans un journal vaudois:

« On raconte qu'un membre de notre corps de gendarmerie vaudoise s'est transporté, il y a quelques nuits, sur les pâturages de la Dôle. Là, il attacha une chèvre à un piquet, sortit de ses poches son revolver et se mit à faire bêler la chèvre en lui tirant la queue. Cela dura la moitié de la nuit sans que le fauve parût. Vers minuit, la chèvre, lasse de bêler, refusa absolument son office. Pandore eut beau lui tirer la queue de la main gauche tandis que la main droite était prête à faire feu, la chèvre s'obstina. Elle garda de Conrart le silence prudent.

La gendarmerie ne se tint point pour battue. La chèvre ne bêlait plus, ce fut Pandore qui bêla. Tout le reste de la nuit, l'osil au guet, le doigt sur la détente, la bouche ouverte, il fit: « béeé, béeé! » Le fauve ne parut pas. A l'aurore, Pandore remit dans ses fontes son revolver. A ses pieds, la chèvre dormait paisiblement. Mais à cent mètres au-dessous, deux moutons égarés signalaient le passage du carnassier. Il ne s'est pas laissé prendre à l'astuce de Pandore... »

Bulletin commercial.

Situation. — Le temps a été plus propice aux récoltes et à la rentrée des regains pendant la semaine qui vient de s'écouler. La chaleur est favorable surtout à la vigne, dont le raisin commence à mûrir. Les maladies cryptogamiques développées par la chaleur et l'humidité, le mildiou entre autres, ont fait de grands dégâts dans les vignes qui n'ont pas été traitées préventivement au moment voulu. Beaucoup de grains et des grappes presque entières sont perdus; la récolte aura passablement à souffrir de ce fait. Dans les vignes sulfatées au commencement de juillet, il n'y a pas de mal et la récolte présente le plus bel aspect.

Blés et farines. — La période des grandes réunions commerciales est commencée. Au marché de Vienne (Autriche), on a estimé comme suit la récolte des principaux pays d'Europe, le chiffre 100 représentant une récolte moyenne: Autriche 100, Hongrie 99, Prusse 99, Italie 81, Suisse 100, France 120, Angleterre 107, Serbie 82, Russie 87 à 115, suivant les régions.

A la réunion de Dijon du 27 août, il s'est fait peu d'affaires; les blés indigènes étaient très offerts de 17 fr. 25 à 17 fr. 75 les 100 kilos.

Sur nos marchés romands, les apports en blés nouveaux prennent un peu plus d'importance à mesure qu'il y a plus de battages de faits. La trop grande précipitation que l'on apporte, dans beaucoup de communes, à commencer les battages, est une nouvelle cause d'avilissement des prix. La meunerie, en présence d'offres assez nombreuses, prétend (et elle a peut-être raison quelquefois) que les blés sont humides, frais, qu'ils ont été récoltés par la pluie ou battus pendant la fermentation, voire même récoltés avant maturité suffisante, et qu'ils sont impropres à la mouture. Elle en offre alors 13 fr. les 100 kilos et donne la préférence aux blés étrangers. C'est aux agriculteurs à voir ce qu'il y a de fondé dans ces observations et à y remédier dans la mesure du possible.

Pour le moment, il se fait encore peu d'affaires aux prix nominaux de 13 à 15 fr. les 100 kilos.

On continue à vendre en entropôt, à Marseille, des blés de Russie de 10 fr. 50 à 12 fr. les 100 kilos.

Les prix des farines restent nominale-ment les mêmes, c'est-à-dire faibles, et l'on parle de quelques concessions faites sur ces prix à la boulangerie.

avoines. — Les avoines nouvelles du pays sont très offertes actuellement par la culture. On nous signale des ventes aux prix de 14 et 14 fr. 50 les 100 kilos, suivant qualité. Le prix des avoines vieilles reste sans changement: courantes, 16 à 17 fr. 50 les 100 kilos; choix, de 18 à 20 fr.

Fromages. — Pendant la dernière semaine, la situation s'est détendue et l'on signale d'importants marchés, faits, comme nous l'avons prévu, à des prix inférieurs à ceux de l'année dernière. Les vendeurs semblaient disposés à ne rien céder au-dessous de 160 fr. les 100 kilos, tandis que les acheteurs ne voulaient pas payer plus de 140 fr. Dans la Suisse allemande, où les affaires présentaient le plus de tirage, des marchandises de premier choix se sont vendues de 152 à 160 fr. les 100 kilos, avec 6 % d'escompte, soit au prix net de 142 fr. 90 à 150 fr. 40 les 100 kilos. Dans la Gruyère, les prix semblent encore mieux tenus, et certaines ventes y ont atteint le prix de 164 fr. brut. Dans la plaine fribourgeoise, on vend de 132 à 148 fr. les 100 kilos.

(Journal d'agriculture suisse.)

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

La Chaux-de-Fonds, le 5 sept. 1894.

(De notre correspondant.)

Lettre de la Montagne.

Je vous avais promis, il y a quelques mois, de ne plus vous en parler, plus du tout. D'abord parce que je risquais d'importuner vos nombreux lecteurs, en second lieu, parce que j'y perdais mon temps et mon papier, enfin parce que tout le monde en parlait ainsi que tous nos journaux, et que je ne voulais pas répéter ce qu'on disait. J'ai tenu ma promesse, jusqu'à ce jour. Toutefois, pour que vous ne vous fassiez pas d'illusion, et que vous ne croyiez pas que les beaux plans et les projets mirifiques aient été mis à exécution, je vous dirai que nous l'avons toujours, aussi laide, aussi sale et plus insuffisante que jamais. A quoi donc nous sert-il de construire tout près d'elle de superbes maisons, véritables palais aux vastes balcons, aux moulures artistiques? A quoi bon dépenser cent et des mille pour l'embellissement de notre localité, puisqu'elle est toujours là, renfrognée, hideuse, de mauvais goût, de mauvaise tournure? Ah! comme je comprends l'étranger qui en arrivant ici, et en l'apercevant aussitôt qu'il descend de wagon, se hâte de prendre le train suivant en disant: « Si la gare (car c'est de la gare que je parle) est si laide, que doit-il en être de la ville? » Non! je ne voulais plus vous en parler de notre gare (lisez hangar, s. v. p.), puisque depuis longtemps vous savez bien ce que chacun en pense ici.

Si je faux à ma promesse, c'est parce que je tiens à vous rendre service, et à vous signaler le danger que vous courez, Monsieur le rédacteur, lorsque vous viendrez à la Chaux-de-Fonds. Figurez-vous que notre soi-disant gare se trouve maintenant entourée presque complètement par les voies ferrées, et que pour y entrer, comme pour en sortir, vous aurez à traverser des rails, et à prendre mille précautions afin de n'être pas écrasé par la locomotive du Saignelégier-Chaux-de-Fonds. C'est bizarre, n'est-ce pas? Vous n'avez vu cela nulle part. Moi non plus. On se demande comment les autorités compétentes ont pu autoriser l'établissement d'une voie ferrée à quelques pas de l'entrée principale (elle est principale parce qu'elle est unique) d'une gare, et à deux mètres de l'endroit où stationnent les omnibus; les voyageurs sont ainsi exposés au plus grand danger, jour après jour, heure après heure. Mais qu'importe! Une fois de plus les administrations de chemins de fer auront démontré à ceux qui ignoraient la chose, qu'elles sont toutes-puissantes, qu'elles vivent *ex lege*, et que l'Etat ne doit et ne peut rien leur refuser. Quant au public, naïf et patient, il a le droit de se taire et de payer très cher ses billets de voyage.

Il y a vingt ans que notre gare existe. A cette époque-là, la Chaux-de-Fonds avait 12,000 habitants de moins qu'aujourd'hui, et se trouvait située sur le passage d'une seule ligne, celle de Neuchâtel-Loche; maintenant, elle compte 30,000 habitants, et quatre lignes y aboutissent (celles de Neuchâtel, du Val-de-Saint-Imier, du Pont-Sagne et de Saignelégier). Eh bien! la gare, insuffisante en 1874 (ou 1875?), est toujours la même, avec cette seule différence que, aussi mal entretenue que possible, elle est maintenant d'une saleté révoltante. Combien d'années cela durera-t-il encore? Pendant combien de temps la voie de garage du Saignelégier, devant la gare, sera-t-elle tolérée? Evidemment jusqu'au jour où, vous ou moi, aurons passé sous les roues de la locomotive.

La lutte contre l'alcoolisme. — Nous avons reçu la lettre suivante:

Monsieur le rédacteur,

M'accorderiez-vous une petite place dans vos colonnes pour compléter, sur un point, l'excellente correspondance de la Chaux-de-Fonds qu'a publiée la *Feuille d'avis* de samedi, sur l'activité de la Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme.

J'ai pu constater en maintes occasions dans des conversations particulières que l'on confond encore — même des gens intelligents — la ligue contre l'alcoolisme et la Société de tempérance. J'ai travaillé à la formation de la première dans le canton et suis, depuis plusieurs années, membre non moins convaincu de la seconde, mais j'estime que, dans l'intérêt même de chacune de ces deux œuvres, l'opinion publique doit apprendre à les distinguer nettement et qu'il est bon que toute confusion disparaisse.

Leurs buts sont très différents: il en résulte tout naturellement que leurs sphères d'activité et leurs moyens d'action seront très différents aussi.

La Société de la Croix bleue — je préfère ce nom à l'appellation impropre de Société de Tempérance — s'adresse au buveur pour le relever matériellement, moralement et spirituellement; elle désire préserver en outre ceux que les tentations ou des tares héréditaires risquent de faire glisser sur la pente de l'ivrognerie, ou des habitudes de boisson. Aussi cette œuvre doit-elle garder son caractère religieux et conserver son caractère religieux, car elle a besoin de la puissance de Dieu pour opérer pareille réforme morale. De là encore les appels qu'elle adresse à certains chrétiens: ils doivent jouer le rôle d'infirmiers dans cette espèce d'ambulance et créer un milieu au sein duquel le buveur se sentira encouragé.

La Ligue contre l'alcoolisme a une autre sphère d'action. Elle doit prévenir le mal. Les moyens ne manqueront pas. Votre correspondant en indique quelques-uns, il en est d'autres encore. Les expériences faites dans d'autres pays que le nôtre sont là pour montrer qu'il est des mesures législatives et éducatives, en particulier, grâce auxquelles on peut prévenir l'alcoolisme. La ligue a donc d'autres moyens d'action que la Croix bleue, et comme elle s'adresse à toutes les bonnes volontés, elle laisse de côté le caractère religieux auquel tiennent avec raison les Sociétés de tempérance.

Le fondateur de la Ligue, M. L.-L. Rochat, comparait lui-même ces deux œuvres à ce qui se passe dans les Alpes, après que quelque torrent impétueux a débordé, causant de nombreux ravages dans la vallée. Que faire? Réparer les désastres, envoyer des secours, reconstruire les chalets détruits. Très bien: c'est le travail de la Croix bleue. Mais ne sera-t-il pas bon d'endiguer le torrent pour empêcher quelque nouvelle catastrophe: c'est le travail de la Ligue.

Si la Société dite de Tempérance veut — pour employer une autre image — porter secours à ceux qui sont tombés dans le torrent, la Ligue veut chercher à mettre des barrières au pont pour prévenir de nouvelles chutes.

Puisse, en particulier, la nouvelle loi sur les débits que prépare le Conseil d'Etat être une de ces barrières!

Espérant que ces lignes ne seront pas inutiles, je vous prie, M. le rédacteur, d'agréer, avec mes remerciements, mes cordiales salutations.

Chézard, 3 septembre 1894.

Ernest SAUVIN, pag. ur.

Marchandises agricoles. — Le Conseil d'Etat autorise les Conseils communaux à vendre par voie d'enchères publiques et sans les concours du ministère du greffe de la justice de paix, les marchandises agricoles qu'ils ont reçues du service des approvisionnements à titre de répartition sur les bénéfices réalisés par ce service, pour en faire la répartition aux ayants-droit.

Pharmaciens. — Est porté au rôle des pharmaciens reconnus par l'Etat et autorisé à pratiquer comme tel dans le canton, le citoyen Louis-Henri Barbezat, originaire vaudois, domicilié à Noiraigue. — Le citoyen Charles-Henri Schmidt, Alsacien, domicilié au Locle, est autorisé à pratiquer dans le canton en qualité de commis-pharmacien.

Phylloxera. — Résultat général des découvertes de 1894:

Neuchâtel, 40 points, 767 ceps; La Coudre, 14 p., 87 c.; Hauterive, indenne; Saint-Blaise, 3 p., 8 c.; Boudry, 298 p., 3692 c.; Colombier, 109 p., 1467 c.; Bôle, 20 p., 172 c.; Cortaillod, 17 p., 382 c.; Corcelles-Cormondrèche, 22 p., 267 c.; Peseux, 11 p., 399 c.; Auvernier, 53 p., 1358 c.; Bevaix, 19 p., 91 c. Totaux: 611 points, 8690 ceps.

Chasse. — La section de Neuchâtel de la Société Diana, ayant fait venir de l'étranger un certain nombre de perdrix et les ayant réparties sur le territoire du district de Neuchâtel, elle demande que ce gibier soit protégé jusqu'à ce qu'il ait pu s'acclimater et se propager. En conséquence, le Conseil d'Etat a interdit la chasse à la perdrix sur toute l'étendue du district de Neuchâtel. Toute contre-ven-tion sera punie d'une amende de 40 francs.

Jeûne. — Le jeûne fédéral sera célébré dans tout le canton de Neuchâtel, le dimanche 16 septembre courant.

Choses et autres.

Hauteur des vagues. — Quelle est la plus grande hauteur des vagues? Quand on est en plein Océan, ballotté par une mer furieuse, on a, malgré soi, une tendance à exagérer la hauteur et le creux des vagues. Les romanciers ne manquent pas de dire: « Le navire secoué par les flots en furie plongeait dans des abîmes plus profonds que les plus hautes maisons parisiennes et, tout à coup, remontait à la surface sur des crêtes vivantes à une élévation vertigineuse. »

La vérité est que la hauteur des vagues de l'Océan a été estimée très différemment selon les observateurs. L'amiral Paris n'en avait jamais vu qui s'élevassent du creux au sommet à plus de 10 mètres.

M. Schott, plus récemment, dans un voyage au cap de Bonne-Espérance, s'est livré à une série d'observations. Il s'est servi d'un baromètre anéroïde très délicat indiquant des variations nettes pour une descente ou une montée de moins d'un mètre. Un navire s'enfonçait plus ou moins, selon son chargement, ce qui aurait pu fausser les déterminations; mais l'auteur avait préalablement étudié cette influence et il a pu corriger les résultats. Or, il a trouvé pour maximum 9m60. Il ne pense pas que, par une mer démontée, les vagues puissent dépasser exceptionnellement la hauteur de 15 mètres. On peut donc dire, en tenant compte aussi des observations antérieures, qu'une vague de 10 mètres est déjà une vague très rare. Par les alisés ordinaires, la vague n'a pas plus de 1m50.

M. Schott a constaté, en outre, que l'intervalle de deux vagues par alisé assez fort est de 3/4 mètres; sa vitesse de propagation est de 7m38 par seconde, ce qui équivaut à 27 kilomètres environ

par heure; la période des vagues (l'intervalle du temps qui les sépare) est de 4 secondes 8. Par une très forte brise, la distance entre deux vagues atteint 78 mètres et même 120 mètres et la vitesse de propagation monte à 52 kilomètres à l'heure. M. Schott en a mesuré cependant par 28° de latitude Sud et 39° de longitude Est d'une longueur de 345 mètres avec une vitesse de 86 kilomètres par heure.

H. de PARVILLE.

DERNIÈRES NOUVELLES

Aubonne, 5 septembre.

Le Conseil communal d'Aubonne a décidé de répondre affirmativement à la ville de Dieppe, qui réclame le cœur de l'amiral Duquesne, qui repose, croit-on, dans l'église d'Aubonne, sous une pierre tombale érigée par son fils en 1688. Des recherches vont être faites pour savoir si le cœur de l'amiral repose réellement sous cette pierre.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(SERVICE SPÉCIAL DE LA Feuille d'avis)

Londres, 6 septembre.

Le comte de Paris est excessivement faible, cependant il a toute sa connaissance.

Rome, 6 septembre.

La police a saisi les membres d'une vaste association de voleurs, d'assassins et d'incendiaires; on a trouvé quantité d'objets précieux. Le chef a pu s'échapper.

Budapest, 6 septembre.

Le Dr Roux, collaborateur de M. Pasteur, a communiqué à ses collègues une note sur le traitement du croup, qu'il aurait expérimenté avec un grand succès; il s'agit de l'injection sous-cutanée du serum pris sur un animal préalablement vacciné contre la diphtérie.

La Haye, 6 septembre.

La conférence interparlementaire a adopté à l'unanimité une proposition portant la nomination d'une commission pour étudier la question de la création d'une cour arbitrale.

New-York, 6 septembre.

On compte 430 victimes de l'incendie de forêt. Le feu continue en plusieurs endroits.

Bourse de Genève, du 5 septembre 1894

Actions		Obligations	
Central-Suisse	705	3 ¹ / ₂ féd. ch. def.	—
Jura-Simplon	167	3 ¹ / ₂ fédéral	—
Id. priv.	—	3 ¹ / ₂ Gen. à lots	107
N-E Suis. anc.	647	S.-O. 1878, 4 ¹ / ₂	512
St-Gothard	—	Franco-Suisse	—
Union-S. anc.	—	N.-E. Suis. 4 ¹ / ₂	522
Banque fédér.	—	Lomb. anc. 3 ¹ / ₂	324
Union fin. gen.	—	Mérid. ital. 3 ¹ / ₂	275
Paris de Sétil.	—	Donan. ott. 5 ¹ / ₂	—
Alpines	—	Prior. otto. 4 ¹ / ₂	—

Changes à Genève		Argent en mille		
France	Demandé	Offert	Londres	—
Londres	99.99	100.04	Hambour	—
Allemagne	25.16	25.20	Frankfort	—
	123.50	123.60	Bas. Genève 3 ¹ / ₂	—

Bourse de Paris, du 5 septembre 1894

(Cours de clôture)	
3 ¹ / ₂ Français	104.17
Crédit foncier	920.—
Italien 5 ¹ / ₂	82.25
Créd. lyonnais	763.75
Rus. Orient 5 ¹ / ₂	65.60
Mobilier fran.	—
Egy. unif. 4 ¹ / ₂	524.37
Suez	2936.25
Ext. Esp. 4 ¹ / ₂	68.75
J. Mobil. esp.	—
Portugais 3 ¹ / ₂	25.25
Chem. Autrich.	732.50
Turc 4 ¹ / ₂	26.12
Ch. Lombard	211.25
Hongr. or 4 ¹ / ₂	—
Ch. Mordion.	—
Actions	—
Ch. Nord-Esp.	113.75
Bq. de France	—
Ch. Saragosse	153.75
Bq. de Paris	705.—
Banq. ottom.	686.87
Comptoir nat.	—
Rio-Tinto	365.62

ON S'ABONNE

A LA

FEUILLE D'AVIS

Dès ce jour au 31 décembre:

Pour le prix de 2 Fr. 40 la feuille prise au bureau.

Pour le prix de 3 Fr. 10 par la porteuse, en ville.

Pour le prix de 3 Fr. 50 franco par la poste.

On peut s'abonner par une simple carte adressée au bureau du journal,

Rue du Temple-Neuf 3, Neuchâtel

AVIS MORTUAIRES

Nous rappelons que le texte principal des avis mortuaires peut être remis à l'avance à notre bureau, avant de passer au bureau de l'Etat-civil, l'indication du jour et de l'heure de l'enterrement nous étant ensuite donnée à la dernière heure (8 heures du matin).

Administration de la FEUILLE D'AVIS.

Imprimerie H. WOLFRATH & C^e